

Paris, le lundi 15 mars 2021

TechLab
Le hub de l'innovation
technologique



APF France handicap impulse une nouvelle étape dans son engagement en faveur des nouvelles technologies et crée TechLab, le hub de l'innovation technologique

L'innovation technologique est un formidable levier pour développer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. En l'affirmant dans son projet associatif, l'association APF France handicap s'est engagée à développer l'utilisation du numérique par les personnes en situation de handicap et à renforcer ses actions en faveur de la conception universelle et de l'innovation inclusive.

C'est le rôle du TechLab, un centre ressources à fort impact social qui met l'innovation au service des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Cette nouvelle étape de la démarche d'APF France handicap a été officialisée vendredi 12 mars, lors d'un webinaire.

En présence de **Sophie Cluzel**, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées et de **Philippe Denormandie**, co-auteur du rapport « Des aides techniques pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : Une réforme structurelle indispensable », ce webinaire invitait à une réflexion sur les enjeux des nouvelles technologies et du handicap, allant de la co-conception à l'appropriation.

« APF France handicap est convaincue de la valeur irremplaçable de l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap. Il est impératif de sortir du silo d'exclusion, de réhumaniser l'innovation et de promouvoir un numérique responsable.

C'est pourquoi la force du TechLab est d'accompagner les entreprises et les porteurs de projets pour co-construire, prototyper et tester des produits et services innovants et inclusifs grâce à une démarche de co-conception associant de futurs utilisateurs » explique Prosper Teboul, Directeur général d'APF France handicap.



Contact presse



Sophie Lasbleis



Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr



- **“Nouvelles technologies et handicap : de la co-conception à l’appropriation”, un webinaire pour comprendre l’importance d’un enjeu sociétal au service de tous**

La crise sanitaire actuelle a fortement accéléré l’adoption de certaines innovations technologiques et a ainsi démontré que le numérique jouait un rôle majeur dans la vie de millions de citoyennes et de citoyens. Un contexte idéal pour relancer une réflexion sur les enjeux de l’innovation inclusive et de l’accompagnement des personnes dans l’accès aux nouvelles technologies.

Pour cela, il est impératif que cette réflexion intègre **quatre ambitions majeures** :

1. Promouvoir la participation sociale grâce aux apports des nouvelles technologies ;
2. S’appuyer sur l’expertise d’usage des personnes pour concevoir les solutions de demain ;
3. Promouvoir la conception universelle dans tous les processus d’innovations ;
4. Se tenir à l’avant-garde des technologies et promouvoir la recherche dans le domaine de l’innovation inclusive.

Lors de son intervention, Philippe Denormandie, co-auteur du rapport « Des aides techniques pour l’autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées : Une réforme structurelle indispensable », a posé le cadre de la réflexion en affirmant « *qu’il est essentiel de changer de paradigme. L’usage doit en effet primer sur le produit. Pour cela, l’usager se doit d’être au cœur des réflexions. La prise en compte de sa parole est prioritaire* ».

Etayé **par des témoignages** de l’entreprise [Kurage](#) et d’[Alain, père de Nicolas, en situation de handicap](#), ce webinaire a une nouvelle fois mis l’accent sur le rôle crucial de l’expertise d’usage dans l’innovation technologique.

Sophie Cluzel, Secrétaire d’État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, a conclu en déclarant que : « *la technologie doit venir au service de l’épanouissement de la personne et de son autonomie. Développée sur la base de l’expertise des personnes, elle ouvre le champ des possibles pour améliorer leur quotidien dans un environnement choisi et non plus subi. L’enjeu est également d’offrir l’accès aux nouvelles technologies à tout un chacun, de manière équitable sur tout le territoire* ».

- **TechLab, une offre de services de la co-conception à l’appropriation des innovations technologiques**

« *Pour impliquer les personnes en situation de handicap, il est essentiel de s’appuyer sur leur expertise d’usage, forgée par l’expérience de vie. Ces savoirs expérientiels doivent être perçus comme une compétence à part entière qui, par sa capacité à concevoir des produits et services plus simples ou plus utiles à toutes et tous, porte une véritable valeur économique et rend la contribution des personnes en situation de handicap, essentielle à l’émergence d’une société réellement inclusive* » explique Hervé Delacroix, administrateur et coordinateur national de l’action Handicap et Nouvelles Technologies d’APF France handicap.

C’est toute **l’ambition du TechLab dont l’objectif** est de développer la participation sociale des personnes en situation de handicap grâce à des produits qui répondent à leurs besoins, qu’ils soient de conception spécifique ou universelle.



Pour cela, une équipe composée d'experts dans de nombreux domaines (génie biomédical, ergothérapie, orthophonie, design participatif) **intervient à tous les stades de l'innovation** (conception de l'innovation, mise sur le marché, appropriation).

Grâce aux recherches effectuées, en lien avec plusieurs laboratoires universitaires partenaires, TechLab est ainsi en mesure d'offrir **un panel de solutions adaptées** tant aux utilisateurs en situation de handicap ou âgés, à leurs proches (aidants ou famille), aux professionnels et aux entreprises.

Trois offres de services dédiées sont proposées :

Services aux particuliers pour guider le choix d'aides techniques dans le domaine des nouvelles technologies :

- » Informations et tutoriels ;
- » Télé-consultation ;
- » Prêt de matériel.

Services aux professionnels :

- » Information (newsletter, fiches techniques et webinaires) ;
- » Formation ;
- » Télé-expertise ;
- » Prêt de matériel.

Services aux entreprises :

- » Accompagnement de démarches de co-conception et recherche ;
- » Analyse de marché et conseil expert sur les aides techniques ;
- » Sensibilisation à la conception universelle ;
- » Information / conseil / prêt à destination des salariés en situation de handicap ou des référents handicap.

L'association souhaite également développer les compétences des professionnels dans le domaine de l'accès au numérique. Des webinaires bimestriels permettront ainsi de partager l'expertise du TechLab.

À l'avenir, APF France handicap va renforcer son accompagnement des entreprises dans la conception inclusive, avec un **leitmotiv : innover pour les personnes en situation de handicap, c'est innover pour tous.**

Au-delà de l'inclusion des personnes en situation de handicap, cette initiative de co-conception répond plus largement à un enjeu sociétal, le maintien de l'autonomie de toutes et tous grâce à l'application des principes d'accessibilité et de conception universelles : les services et produits pensés pour et avec des personnes ayant des besoins spécifiques (liés à un handicap permanent ou temporaire, au vieillissement, etc.) s'avèrent être bénéfiques pour toutes et tous en termes de confort d'usage.

Garantir la participation sociale des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur leur expertise d'usage, perçue comme une compétence à part entière, est une clé essentielle pour une société inclusive.





APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

<https://www.apf-francehandicap.org/>

